



SIMA Coise
1 passage du Cloître

42330 SAINT GALMIER
Tel : 04.77.52.54.57 Fax : 04.28.04.03.46

Février 2015

Suivi de la qualité de l'eau

Dossier suivi par :

Justine LAGREVOL

***SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
D'AMENAGEMENT DE LA COISE ET SES AFFLUENTS***

Ref : 02_2015

Marché public en procédure adaptée (MAPA)

**Réalisation du suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de la phase de transition
2015-2016 préalable à une future démarche territoriale**

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Date d'engagement de la démarche : le 9 février 2015

Date limite de remise des offres : le 25 février 2015

Article 1 : Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

SIMA Coise

1 passage du Cloître

42330 SAINT GALMIER

Tel : 04.77.52.54.57

Fax : 04.28.04.03.46

Mail : Contact@sima-coise.fr

Article 2 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation du suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de la phase de transition 2015-2016 préalable à une future démarche territoriale.

Date et heure limites de réception des offres : <u>25 février à 12 heures</u>
--

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Procédure

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés Publics (marché à procédure adaptée, décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

A l'issue de la date limite et heures limites de réception des offres, les propositions seront analysées par le Pouvoir adjudicateur du Syndicat. Pour les offres recevables, le Pouvoir adjudicateur du Syndicat se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant les meilleures offres.

Article 4 : Caractéristiques du marché

4.1- Forme :

Marché à bons de commandes à procédure adaptée.

4.2- Allotissement (et options techniques éventuelles) :

Sans objet.

4.3- Forme juridique de l'attribution :

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne signataire du marché est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne signataire du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

4.4- Variantes et Options :

Option : Analyse des pesticides selon une liste complémentaire mentionnée dans l'annexe 1 du CCTP.

4.5- Délais d'exécution :

Les analyses d'eau pourront débuter dès la notification du marché en fonction des besoins.

4.6- Composition du dossier de consultation :

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des charges particulières valant acte d'engagement,

Article 5 : Présentation des offres

Le dossier est remis à titre gratuit.

Il est rappelé que le (ou les) signataires doivent être habilités à engager la société.

Les offres seront transmises sur support papier.

Documents à produire :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Candidatures :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement à l'adresse <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si les candidats est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du Code du Travail ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Codes des Marchés Publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du CMP ;
 - Liste des prestations effectuées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Un projet de marché comprenant :

- Le document intitulé marché, cahier des charges particulières valant acte d'engagement signé,
- Le présent règlement de consultation,

Au projet de marché sera joint le document explicatif suivant :

Un mémoire technique précisant l'ensemble des capacités techniques de l'entreprise à répondre à l'ensemble des modalités décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.

Article 6 : Jugement des candidatures et des offres

6.1- Sélection des candidatures :

Sans objet.

6.2- Jugement des offres :

Les critères pour le jugement des offres sont les suivants :

1 : **Prix des prestations : 70%** de la notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N (i) = 70 \times (P (m) / P (i))$$

dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre du candidat (i),
- P (m) est le prix de l'offre la moins-disante,
- P (i) est le prix de l'offre du candidat (i).

2 : **Valeur technique de l'offre : 30%**. Ce critère se basera sur la qualité de la note méthodologique que le candidat devra rendre à la personne publique et comprenant : présentation des moyens humains et technique pour la mise en œuvre des prélèvements (20 points), capacité technique pour la réalisation des analyses demandées (10 points).

Le marché sera attribué selon l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront déposées ou envoyées par la poste dans les conditions précisées ci-après :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour</u> : Suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la Coise NE PAS OUVRIR</p>

Contenant les documents listés à l'article 5 du présent document.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à la destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

SIMA Coise
1 passage du Cloître
42330 SAINT GALMIER

Dépôt contre récépissé possible
Même adresse

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13h30 à 17h30.

Article 8 : Modalités de règlement et de paiement

Modalités de règlement :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Modalités de paiement :

Acomptes,

Délai de paiement 30 jours,

Cautionnement et garanties exigés : retenue de garantie ou garantie à première demande en remplacement de la retenue.

Article 9 : Renseignements

SIMA Coise
1 passage du Cloître
42330 SAINT GALMIER

Tel : 04.77.52.54.57

Fax : 04.28.04.03.46

Mail : Contact@sima-coise.fr

Justine Lagrevol
Animatrice Eau et agriculture
Tél : 04.77.52.54.57
Mail : j.lagrevol@sima-coise.fr

Cachet et signature du candidat :